

The image shows the interior of a large, ornate church. The space is filled with rows of wooden pews, some of which are arranged in a semi-circle facing a stage. The stage is a raised platform with a white floor and a dark wooden base, featuring a large, light-colored curtain. Above the stage, a complex rig of stage lights is suspended from the ceiling. The ceiling is high and features several circular skylights with decorative patterns. The walls are adorned with intricate carvings and a series of small, arched windows. The overall atmosphere is one of grandeur and historical significance.

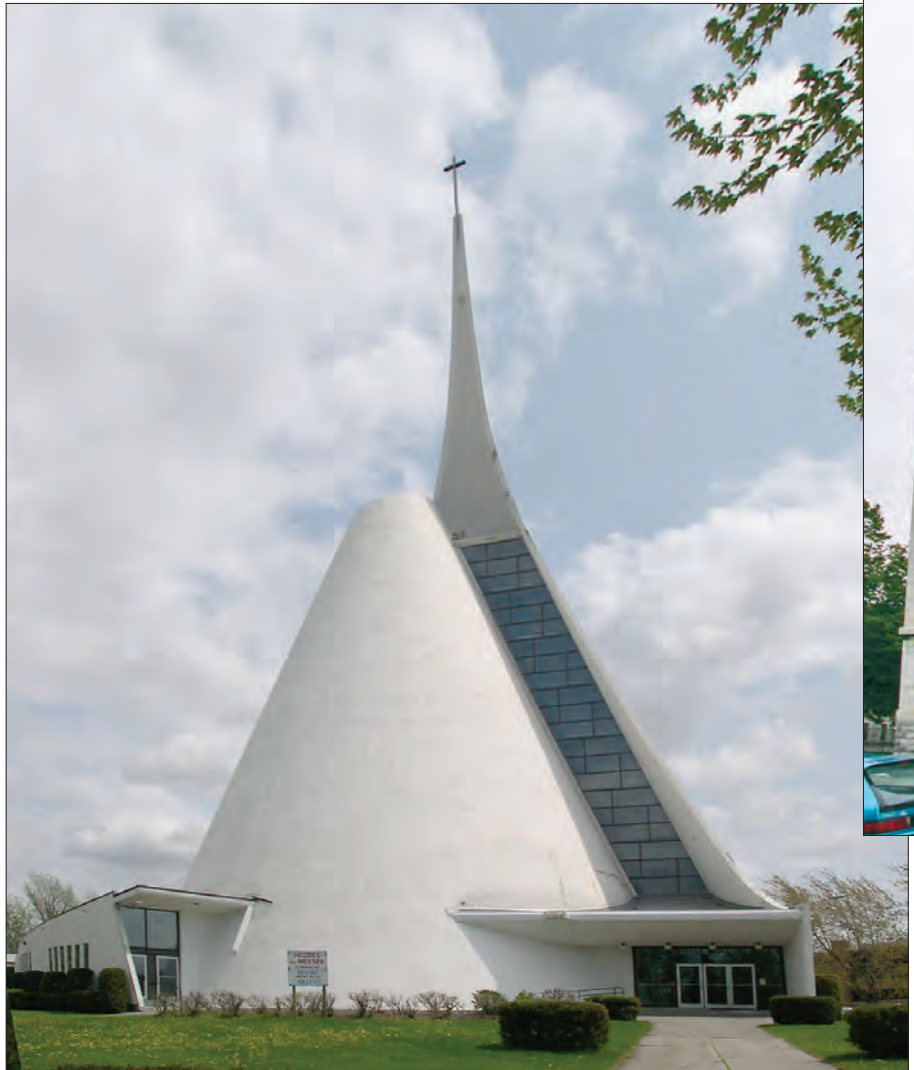
NOS ÉGLISES

Un patrimoine à convertir

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Le temps d'agir

Devant l'augmentation du nombre d'édifices religieux à la recherche d'une vocation au Québec, des mesures ont dû être adoptées pour assurer la conservation de ces biens patrimoniaux. Car les vœux pieux suffisent rarement...



Les églises construites au cours des années 1950 et 1960 sont les plus nombreuses à fermer leurs portes, notamment l'église Notre-Dame-de-Fatima, à Jonquière, qui date de 1962 et a été fermée en novembre 2004.

Photos : Conseil du patrimoine religieux du Québec



Salle Bourgie du Musée des beaux-arts de Montréal, dans l'ancienne église Erskine and American

Photo : © Marc Cramer

par Jocelyn Groulx

Les fermetures et ventes d'églises font couler beaucoup d'encre dans les médias, en plus de susciter maintes réactions de la part du public. Et pour cause : le nombre d'édifices religieux excédentaires (qui n'ont plus de vocation ou se cherchent un usage) ne cesse de croître au Québec, une tendance qui s'accroît au cours des prochaines années. Contrairement à la croyance populaire, la fermeture et la vente de lieux de culte ne sont pas un phénomène récent. Toutefois,

cette situation a commencé à prendre de l'ampleur dans les années 1990 et touche aujourd'hui l'ensemble du Québec, autant dans les milieux ruraux qu'urbains. Ce sont surtout des églises construites au cours des années 1950 et 1960 qui ferment leurs portes. En raison de leur mode de construction moderne et de leur volume intérieur plus restreint, ces bâtiments sont plus propices à un changement d'usage.

Le phénomène varie selon les régions. Sur l'île de Montréal, la majorité des églises sont vendues à d'autres traditions religieuses qui conservent la vocation du lieu et assument l'entretien de l'édifice. En milieu rural, la



À Montréal, la plupart des églises sont vendues à d'autres traditions religieuses, comme l'église catholique Saint-Vincent-de-Paul dans le quartier Centre-Sud, devenue l'église évangélique Parole de vie.

municipalité constitue souvent le seul acheteur potentiel, compte tenu du marché immobilier restreint, des coûts d'entretien élevés et de la volonté citoyenne de se réapproprier ce patrimoine identitaire.

ACTION-RÉACTION

En 2006, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale a consulté les groupes d'intérêt et les citoyens à propos de l'avenir du patrimoine religieux québécois. Le rapport de la Commission, *Croire au patrimoine religieux du Québec*, présentait 33 recommandations inspirées par les 120 mémoires déposés et les 69 réponses au questionnaire en ligne, ainsi que par les opinions de chercheurs et d'experts qui se sont exprimés au

cours des consultations particulières et des audiences publiques. Les parlementaires se sont dits préoccupés par le temps requis pour élaborer et mettre en œuvre des mesures appropriées afin d'éviter que de nouveaux lieux de culte soient abandonnés ou transformés sans que les citoyens en soient informés. Devant la volonté croissante des populations locales de conserver leur patrimoine religieux et pour favoriser leur participation à la recherche de solutions, un modèle de protocole d'entente a été développé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en collaboration avec l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, sur l'utilisation des églises dont un changement d'usage est envisagé.

Depuis plus de 15 ans, la sauvegarde du patrimoine religieux fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. De cette attention est issue, notamment, la Fondation du patrimoine religieux du Québec, créée en 1995 et devenue en 2007 le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Plusieurs mesures ont été adoptées pour assurer la protection et la restauration de biens appartenant aux différentes traditions religieuses. Parmi celles-ci : l'aide financière à la restauration du patrimoine religieux, dans laquelle le gouvernement du Québec a investi près de 255 millions de dollars depuis 1995. Bien que le Conseil ait centré son action sur les édifices encore utilisés à des fins religieuses, ses préoccupations englobent l'ensemble du patrimoine religieux, notamment les bâtiments qui ne sont plus utilisés à des fins religieuses (églises multifonctionnelles, celles converties en centres communautaires, en bibliothèques, etc.). Il a organisé plusieurs colloques et conférences régionales, mettant à contribution son rôle de concertation entre les représentants religieux, municipaux, gouvernementaux et associatifs.

Le Québec compte plusieurs exemples de conversion de lieux de culte que l'on peut qualifier d'exemplaires. Des initiatives intéressantes portées par des citoyens émergent. De nombreuses églises accueillent maintenant des fonctions de bibliothèque, de salle de spectacle, de centre communautaire, de plateau sportif, etc. En plus des considérations architecturales et urbaines, la concertation entre les propriétaires religieux, les gouvernements et le milieu apparaît comme un facteur de succès incontournable.

Le Conseil entend inviter les élus, les gestionnaires et les citoyens engagés dans l'aménagement durable de leur commu-

nauté à recourir à son expertise. Il souhaite participer aux projets de conservation, de mise en valeur et de réutilisation du patrimoine religieux, entre autres en guidant les acteurs dans leur réappropriation de ce patrimoine identitaire.

Jocelyn Groulx est directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec.



Le 13 mai 2011, plusieurs intervenants à la recherche de solutions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine religieux ont pu échanger lors de la seconde conférence régionale du Conseil du patrimoine religieux du Québec à Carleton-sur-Mer.



Un espace à partager

Les églises peuvent bien connaître un changement d'usage sans qu'on procède à une conversion complète. On peut y tenir tantôt des pratiques du culte, tantôt des activités citoyennes.

La collectivité autant que les fidèles profiteront de ce partage des usages.

par Tania Martin et Sandy Lalancette

Dans les dernières années, plusieurs églises ont été converties en bibliothèques, en plateaux sportifs ou en espaces communautaires. Mais on ne peut pas répéter partout la même solution. Pour répondre au désir des citoyens et des paroissiens qui tiennent à la survie de leur église de quartier ou de village, il faut revoir les potentiels de ce type de bâtiment.

Pour qu'un lieu soit conservé, il doit être occupé, habité. Cela vaut aussi bien sûr pour les églises. Dans ces cas, une des solutions est de partager l'usage du bâtiment pour servir à la fois la collectivité et les fidèles. Le propriétaire de l'édifice en profitera également, puisque les coûts d'entretien, de chauffage et de réparations pourront être répartis. Des interventions physiques, voire des changements architecturaux peuvent s'avérer nécessaires pour que l'église puisse accueillir de nouvelles activités. Mais ces transformations peuvent

En 2007, les participants de la Grande Traversée de la Gaspésie ont été reçus à manger dans le décor somptueux de l'église Saint-Michel de Percé.

Photo : Charles Bilodeau



Les églises pourraient accueillir davantage de célébrations non religieuses, comme « Moment de mémoire », où musique et textes littéraires ont amené le public à se recueillir sur le thème de la mort, le 2 novembre 2011, à l'église de Deschambault.

Photo : Denis Baribault

aussi contribuer à la viabilité de ce patrimoine. En fréquentant le lieu pour voir un spectacle ou assister à une conférence, les gens auront autant de nouvelles occasions de se l'approprier, voire de se remémorer la signification qu'il avait autrefois. De nouveaux liens d'attachement peuvent alors naître, qui favoriseront l'engagement citoyen pour le maintien de l'intégrité du lieu. Ces bénéfices ne pouvant pas être chiffrés, ils appellent à des façons de calculer qui prennent en considération le coût du cycle de vie des projets successifs ainsi que les aspects intangibles, comme le bien-être de la collectivité.

Peu importe le modèle de financement choisi pour le projet de conversion, les usagers auront à déboursier pour bénéficier de ces espaces, que ce soit par le paiement d'un loyer, par leurs impôts (si des subventions sont accordées) ou d'autres frais (quote-part, tarification ou contribution). L'idée de partager les coûts entre le plus grand nombre de personnes (la dîme autrefois, nos impôts aujourd'hui) est donc à développer, tout comme le mécénat.

ÉVÉNEMENTS PONCTUELS

Le clergé accueille assez bien l'idée de partager le lieu de culte avec des utilisateurs autres que les fidèles, si on se fie aux nombreuses fabriques qui ouvrent les portes de leur église à des concerts, comme l'église de Saint-Anaclet-de-Lessard, dans le Bas-Saint-Laurent, ou l'église Saint-Roch à Québec, qui accueille notamment l'International des musiques sacrées chaque année. Elles le font aussi pour des conférences et d'autres activités qui s'adressent à un public plus large que les paroissiens pratiquants, telles les Conférences régionales sur le patrimoine religieux tenues à l'église Saint-Joseph de Carleton-sur-Mer en mai 2011. Les fondateurs de la Grande Traversée de la Gaspésie ont même été hébergés, le temps d'un repas, à l'église Saint-Michel de Percé. Afin de libérer l'espace nécessaire pour des événements de ce genre, quelques fabriques ont enlevé les bancs de leur église ou les ont rendus amovibles. Certaines choisirent de désacraliser temporairement l'église, en retirant le tabernacle, par exemple. Dans des lieux aussi imposants que la basilique Notre-Dame à Montréal ou la cathédrale de Québec, on interprète l'histoire et l'architecture, ce qui en fait des monuments touristiques. Toutes ces activités ont l'avantage de faire connaître ces lieux aux citoyens et aux visiteurs.

Souvent, les fabriques ne reçoivent pas un sou pour de tels usages des lieux. Si elles touchaient un certain montant, cet argent pourrait aider à couvrir les exorbitantes dépenses liées à l'entretien et au chauffage des églises. Certaines fabriques en recueillent ponctuellement, comme à Baie-Comeau, où des spectacles offerts à l'église Sainte-Amélie visent à financer l'entretien du bâtiment et à assurer son statut religieux.

COHABITATION CONTINUE

Si on poussait cette ouverture plus loin, en inversant la proportion de l'espace et du temps consacrée à des fonctions autres que le culte, ne pourrait-on pas répondre à des besoins collectifs et communautaires? Il y a eu quelques tentatives au Québec. Pensons à l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier, dans le quartier Saint-Roch à Québec, où on a autorisé la transformation des jubés et des bas-côtés afin d'accueillir des ateliers d'artistes et de loger des organismes communautaires, qui versent un loyer modique, ce qui permet de rentabiliser l'édifice tout en préservant sa fonction religieuse.

En Grande-Bretagne, une association locale, de concert avec la fabrique d'un quartier de Londres, a amassé auprès de fondations l'argent nécessaire pour faire construire un centre communautaire à l'intérieur de son église gothique. Ce nouveau volume contemporain autoportant de trois étages, contenant notamment un gymnase, une salle d'exposition et une salle polyvalente, crée un nouveau parcours dans la nef et renforce par le fait même l'importance du chœur, toujours disponible pour célébrer la messe et où la hauteur complète a été maintenue. Une solution aussi audacieuse (et réversible) ne semble pas avoir été proposée au Québec, mais la cohabitation des lieux est une piste prometteuse.

LA CLÉ : LA CONCERTATION

Les défis pour réaliser de tels projets sont nombreux, mais surmontables. Qui dit nouvelles fonctions dit mise aux normes,



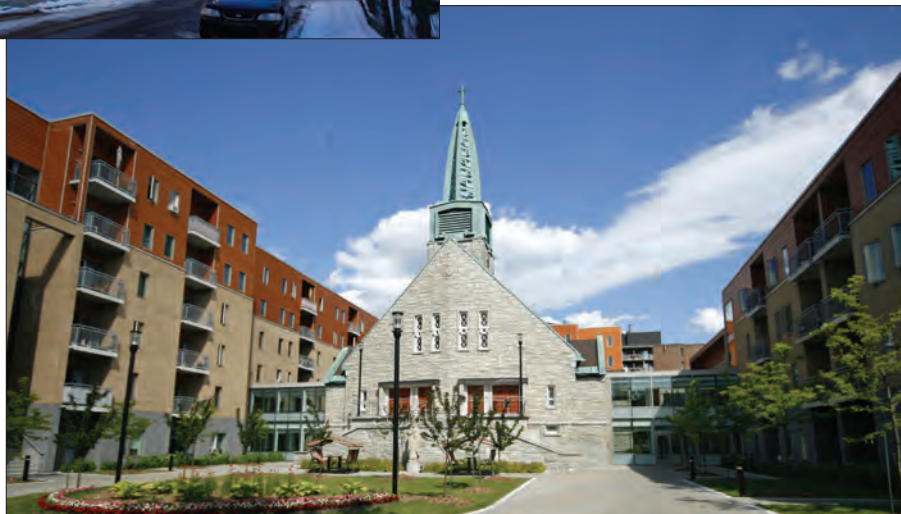
L'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier, dans le quartier Saint-Roch à Québec, accueille divers spectacles et activités, en plus des messes du dimanche. En septembre 2011, on inaugurerait officiellement l'Espace Hypérion, le nom donné à la salle.

Photo : Mario Mayes



La conversion du couvent de la paroisse Saint-Charles de Limoilou permet certes d'apprécier ce qui devait être le cœur paroissial, mais a laissé en plan l'avenir du lieu de culte.

Photo : Sandy Lalancette



Le projet d'habitation communautaire sur la parcelle qu'occupe l'église Saint-Eugène dans le quartier Rosemont, à Montréal, a permis au bâtiment religieux de conserver l'intégrité de son apparence extérieure. Il s'inscrit désormais dans un complexe pour personnes âgées en perte d'autonomie.

Photo : Alexis Hamel

possiblement changement de zonage, campagne de financement, demandes de subventions, négociation d'hypothèque, montage de plan fiscal, etc. Sans compter que les décideurs, la fabrique, la communauté religieuse, les promoteurs ou les organismes doivent parfois composer avec les tensions liées à la conversion même du patrimoine religieux.

Ce qui importe avant tout, c'est d'asseoir tous les acteurs autour d'une même table afin de trouver un nouveau programme qui réponde aux besoins de la collectivité. Le succès n'est jamais assuré d'avance; il dépend en partie de ce que les acteurs clés connaissent et comprennent du projet. Il faut arrimer les besoins des uns (par exemple, se doter de résidences pour étudiants étrangers) avec ceux des autres (par exemple, pour une communauté religieuse, se départir d'un bien devenu une surcharge) pour aboutir à des solutions gagnantes pour toutes les parties, en tenant compte des enjeux locaux. L'avenir du patrimoine religieux demande imagination et volonté.

Et dans ce domaine, on assiste au meilleur comme au pire. Du côté des réussites, pensons au projet d'habitation communautaire sur la parcelle qu'occupe l'église Saint-

Eugène dans le quartier Rosemont, à Montréal. Flanquée de nouveaux bâtiments sur trois côtés, l'église, qui a conservé l'intégrité de son apparence extérieure, s'inscrit maintenant dans un complexe résidentiel et communautaire pour personnes âgées en perte d'autonomie.

À l'opposé, citons la paroisse Saint-Charles de Limoilou, à Québec, qui a vu son noyau paroissial grandement modifié. Tout près de l'église, le couvent a été transformé en condominiums, alors que l'école normale est devenue un CHSLD. L'école de quartier, autrefois tenue par les religieuses qui ont vendu le couvent, abrite aujourd'hui Mères et monde, un centre communautaire et résidentiel pour les jeunes mères. Si ces conversions permettent encore aux passants d'apprécier ce qui devait être le cœur paroissial, elles ont laissé en plan l'avenir du lieu de culte, faute de vision d'ensemble cohérente à long terme.

AUSSI POUR LES COUVENTS

La mixité s'applique aussi aux propriétés des communautés religieuses. Si bon nombre de couvents ont été convertis en hôtels de ville, en condominiums et en logements abordables, d'autres ont été divisés pour ac-

cueillir les bureaux de divers organismes culturels et communautaires. La composition et la configuration des espaces intérieurs ont été parfois respectées, parfois saccagées.

Même si, par leur taille et leur organisation spatiale, les couvents se prêtent mieux que les églises à ces nouvelles fonctions, ils posent leur lot de défis. Souvent, soit les ailes de l'édifice sont trop étroites pour qu'on y aménage des unités de chaque côté d'un corridor central, soit le bâtiment est trop large pour que des unités le traversent. Une solution à ce problème serait d'implanter toutes les pièces de services (salle de bain, rangement, salle de lavage) au centre; les espaces de vie (salon, salle à manger, cuisine, bureau) près des grandes fenêtres dont ces édifices sont habituellement pourvus; et les chambres à coucher entre ces deux zones, en les dotant de cloisons amovibles ou de portes françaises et d'impostes pour favoriser la circulation d'air et l'apport de lumière naturelle.

Dans le cas où les appartements se trouvent aux étages supérieurs, les étages inférieurs peuvent héberger des bureaux pour des PME en démarrage, des coopératives de solidarité, une chapelle, une cuisine communautaire ouverte aux habitants du quartier pour la transformation d'aliments récoltés dans des potagers cultivés sur le terrain entourant le couvent, des ateliers d'artistes, des espaces de recueillement, un CPE ou un centre de jour pour les aînés, etc. Ces solutions visent une mixité socio-économique à l'intérieur d'un même bâtiment et une diversité d'utilisateurs pour rendre le projet viable et agréable.

Ces nouvelles manières de concevoir des projets s'inscrivent à la fois dans un principe de développement durable et dans une perspective d'économie sociale. Elles permettent à tous de bénéficier d'un patrimoine religieux mis au service des collectivités.

■
Tania Martin est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti de l'Université Laval et Sandy Lalancette est candidate à la maîtrise en sciences de l'architecture.



Mobilisation sur les parvis

Un peu partout au Québec, un avenir se dessine pour des églises fermées au culte, grâce à l'initiative de citoyens qui discutent, s'organisent, agissent. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est allé à leur rencontre pour tirer des leçons de leur expérience.

par Denis Boucher

Voilà plus de trois ans que le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) déploie ses radars pour connaître le sort de centaines d'églises dites excédentaires. Il a documenté plus de 270 dossiers pour comprendre les réactions et les actions de prise en charge de la communauté locale. C'est 10 % du corpus des églises faisant partie de l'Inventaire des lieux de culte du Québec, qui en compte 2750. Au-delà des chiffres, l'exercice révèle que le processus de prise en charge des églises par la société civile est difficile à amorcer. D'où l'intention d'aller plus loin pour mettre en lumière, à travers plusieurs cas étudiés, les

conditions favorables à cette prise en charge.

Le CPRQ est donc allé à la rencontre des gens qui, localement, s'impliquent dans une démarche de conversion de leur église. L'objectif : déterminer des facteurs de succès récurrents. Il s'agissait donc moins d'évaluer les projets eux-mêmes que leurs prémices dans la communauté. Car de la fermeture imminente de l'église à l'annonce officielle d'un plan de conversion, il y a une période charnière et nécessaire – qui peut s'étendre sur plusieurs années – au cours de laquelle le bâtiment passe de fardeau... à projet.

DES FABRIQUES AUX CITOYENS

Les fabriques tirent parfois les premières ficelles pour qu'émerge une solution. Les diocèses peuvent aussi jouer un rôle de

L'église Sainte-Marguerite-Marie de Magog, un des rares lieux de culte Art déco au Québec, a été transformée en bibliothèque municipale en 2011.

Photo : Antoine Petrecca, Stockimage

conseillers, mais appuient habituellement les volontés locales.

Lorsque les fabriques annoncent leurs intentions avec transparence, constate-t-on, et que celles-ci s'inscrivent dans une approche planifiée à partir d'une vue d'ensemble, on évite les réactions d'urgence et les débats houleux, émotifs et chaotiques au sein de la communauté. Minimale, la fabrique doit révéler longtemps d'avance son intention de fermer l'église. Cela permet souvent



En septembre 2011, les citoyens de Magog ont pu constater l'avancement des travaux. Leur appui au projet vient entre autres du fait que l'église s'affirme comme un marqueur identitaire fort dans le secteur ouvrier de la ville.

Photo : Antoine Petrecca, Stockimage

d'envisager un partage d'espaces pour éviter une fermeture complète. Au mieux, elle exprime son désir de prolonger sa mission sociale et communautaire en cherchant elle-même des usages complémentaires à l'église ou au presbytère, en collaboration avec des partenaires du secteur sociocommunautaire. La proximité de certains membres du conseil de fabrique et de la municipalité est un atout qui permet d'entreprendre plus rapidement un processus de sauvegarde de l'église.

Mais les solutions ne sont pas toujours entre les mains de la fabrique. Une des conditions

pour que naissent des pistes de solution est souvent la création d'un comité de citoyens préoccupés d'abord par l'avenir d'un patrimoine symbolique plutôt que par le maintien des activités de pastorale. La capacité des membres de ce comité à étendre leurs réseaux au sein de la communauté, à attirer l'attention des décideurs et à interpeller des organismes de développement fait toute la différence.

La présence d'un secteur sociocommunautaire organisé, efficace et solide permet des implications mieux structurées et un soutien plus musclé des comités et initiatives populaires. Si plusieurs organismes sociocommunautaires sont devenus les porteurs de projets de conversion, d'autres ont servi de rampe de lancement à de nouvelles instances laïques vouées à la sauvegarde de l'église. C'est le cas de l'organisme Démarche des premiers quartiers, à Trois-Rivières, qui a monté le projet à l'origine de la Corporation Spect-arts, une entité créée pour animer l'église Sainte-Cécile. Cette capacité à structurer le mouvement autour des forces vives de la communauté contribue souvent à organiser des activités d'information et de discussion. Bien orchestrés, ces échanges permettent de partager des idées et des intentions dans la communauté.

UNE SAINTE EXPRESSION DES IDÉES

L'information des citoyens et la qualité des communications sont primordiales, même si aucun projet concret n'est encore sur la table. Toutes les personnes rencontrées ont reconnu que les débats qui ont fait avancer leur cause ont surtout été motivés par des préoccupations patrimoniales (pour justifier les efforts de conservation et de réutilisation de l'église) et économiques (pour définir la valeur utile du bâtiment et les coûts de son adaptation physique).

Le débat patrimonial peut prendre plusieurs formes, mais le plus souvent, les citoyens évoquent l'importance de la présence monumentale, de la « figure » de l'église dans l'environnement du quartier ou du village, davantage que les qualités artistiques ou architecturales de l'édifice. Le débat économique, lui, touche l'usage : quelle est la vie utile du bâtiment ? Quelle valeur économique possède-t-il ? Est-elle suffisante pour justifier des investissements importants pour sa transformation ?

Les idées lancées à cette étape sont souvent nombreuses. Les meilleures sont celles qui répondent à des besoins réels de la communauté. Habituellement, c'est le scénario qui permet de redonner l'église au plus grand



L'information des citoyens et la qualité des communications sont primordiales, d'où l'importance d'ateliers comme celui qu'a animé le Conseil du patrimoine religieux du Québec à l'occasion de la conférence régionale tenue à L'Avenir en 2010.

Photo : © Sylvain Laroche, 2010

nombre qui s'impose. Même si les secteurs sociocommunautaire et culturel ont des besoins d'espaces inversement proportionnels à leurs moyens financiers, leur intervention dans le milieu peut atteindre un large pan de la population. Au fond, débats patrimonial et économique se rejoignent le jour où, pour une majorité de citoyens, le bâtiment est perçu comme une occasion de développement local.

UNE VISION PARTAGÉE PAR LA MUNICIPALITÉ

Autre condition essentielle à la réussite d'un projet de conversion : une municipalité bien informée de la situation et à l'écoute des intervenants. Dès le début de la démarche, plusieurs comités de citoyens cultivent une relation étroite avec leur municipalité. Celle-ci joue parfois un rôle d'accompagnateur, assurant un suivi. Un représentant municipal peut participer aux premières rencontres de citoyens. La vision à long terme du développement urbain et des besoins futurs de la communauté est souvent entre les mains des professionnels et des élus municipaux. Dans les milieux ruraux, les ressources de la MRC sont des alliés essentiels.

La bonne communication entre les groupes de citoyens et le conseil municipal permet d'arrimer les visions, ce qui assure une meilleure connaissance des règles du jeu, de la réglementation en vigueur, mais aussi des procédures à suivre. Surtout, on peut déterminer les leviers financiers, techniques et professionnels auxquels la municipalité a accès. Les fonds pour réaliser des études de faisabilité, des plans d'aménagement ou des plans d'affaires sont souvent disponibles par l'entremise des programmes accessibles aux municipalités. Dans un tel contexte, le processus de conversion est facilité.

DES PROJETS OPPORTUNS

Toutes les églises excédentaires ne peuvent répondre à des besoins immédiats dans leur milieu. Il faut souvent prendre le temps de définir les besoins, et tous les décideurs doivent connaître les potentiels de l'église. Les usages compatibles sont ceux qui proposent une certaine continuité, un prolongement avec la vocation d'origine. Le projet de conversion devient alors d'autant plus acceptable aux yeux des citoyens. Mais il faut aussi s'assurer de l'adaptabilité des projets aux critères gouvernementaux pour l'octroi de subventions. Plusieurs des personnes rencontrées ont fait part de la

grande difficulté d'arrimer leur projet aux exigences des programmes, qui ont fait grimper la facture et ajouté des contraintes. D'où la nécessité de connaître rapidement ces obligations, afin de les prendre en compte dans l'estimation des coûts... et d'éviter les découragements.

Une chose est claire : tous les responsables d'initiatives porteuses ont développé un discours solide pour défendre leur projet. Au-delà du strict recyclage matériel d'espace, leurs arguments évoquaient notamment les qualités symboliques du lieu, son emplacement stratégique, sa capacité à satisfaire les besoins concrets de la communauté. Ainsi les projets rassembleurs peuvent-ils rallier un grand nombre d'acteurs et devenir incontournables pour les preneurs de décisions.

À travers les balbutiements d'une démarche qui, tranquillement, s'organise, on peut voir apparaître un autre visage du patrimoine : celui de l'engagement citoyen à l'échelle locale. Les projets porteurs naissent d'un nouveau dialogue au sein de la communauté à condition que les citoyens puissent compter sur l'action conjuguée des secteurs public, privé, religieux et communautaire.

Denis Boucher est chargé de projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec.



Depuis qu'elle appartient à la Corporation Spect-arts, l'église Sainte-Cécile de Trois-Rivières est devenue un lieu de diffusion culturelle.



Julie Dumont, directrice de la Corporation Spect-arts : « L'assemblée de la fabrique a été rassurée par le fait que les promoteurs de ce projet œuvrent pour des causes sociales et environnementales et que leur principale mission est de revitaliser les premiers quartiers de la ville. »

Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec



par Marie-Claude Ravary

Sauver les meubles

Dans le battage médiatique qui accompagne la vente d'édifices religieux, on parle rarement de la gestion des biens mobiliers, des œuvres d'art, des orgues à tuyaux ou des archives.

Une fois qu'un bâtiment est destiné à être recyclé, comment assure-t-on la sauvegarde de ces objets ayant une valeur patrimoniale ou historique ?

Travaux sur la collection des Augustines du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, réalisés dans le cadre du projet Lieu de mémoire habité, une opération de protection et de sauvegarde particulièrement ambitieuse.

Photo : Hélène Robitaille

Les objets liés à la célébration du culte ou présentant une iconographie religieuse peuvent prendre divers chemins lorsque vient le temps de convertir un édifice religieux. À partir du moment où on ferme l'église, ils sont tous retirés : vases sacrés, linges liturgiques, œuvres d'art (tableaux, statues, chemins de croix, etc.). On les offre en priorité à l'église d'accueil de la fabrique de paroisses, afin que les paroissiens du « lieu disparu » puissent retrouver l'esprit, le sens de leur ancienne église. Si les objets ne peuvent suivre les paroissiens, ils seront offerts à une fabrique voisine ou à un autre diocèse. Dans le cas où la propriété est acquise par une autre tradition religieuse se montrant intéressée à acheter certains biens mobiliers, ceux-ci peuvent être inclus dans le contrat de vente.

Des objets se retrouvent parfois orphelins. S'ils ont un potentiel d'usage ou un grand intérêt artistique ou patrimonial, ils sont entreposés dans une « réserve » jusqu'à ce qu'une fabrique signale son intérêt de les acquérir. Une pratique que les autorités religieuses préfèrent limiter.

Les objets possédant une valeur patrimoniale ou historique inestimable connaissent un sort moins incertain. Pour assurer leur conservation et leur mise en valeur, un partenariat avec une institution muséale de la région sera envisagé. Bien que ces arrangements soient désormais plutôt rares – les réserves muséales manquant cruellement d'espace –, ces ententes prennent surtout la forme de « dépôts » : la fabrique demeure propriétaire de l'objet ou de l'œuvre, et le musée devient son gardien. Parfois, la fabrique finit par l'offrir à l'institution après un certain temps.

LES ORGUES À TUYAUX

En 1965, le *Directoire pastoral* sur la construction des églises, publié par la Commission diocésaine de liturgie de l'archidiocèse de Montréal, stipulait que « l'orgue à tuyaux est pratiquement indispensable dans une église » et qu'il faut « prévoir sa place dès la construction [de l'édifice] ». Pour assurer l'avenir du « roi des instruments » lorsqu'il se trouve dans un lieu de culte excédentaire, trois avenues sont possibles.

Dans le meilleur scénario, si le projet de l'acquéreur permet d'assurer la conservation de l'orgue, la fabrique peut décider de le laisser en dépôt (ou en prêt) dans l'église.

Si le nouveau propriétaire manifeste de l'intérêt pour l'orgue, ce dernier peut être cédé avec une clause spécifiant que l'ancien propriétaire a un droit de regard en cas de revente de l'instrument. À ce sujet, Paul De Leeuw, président du Comité d'art sacré du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, mentionne qu'une seule des 15 transactions du diocèse incluait la vente d'un orgue à tuyaux. De fait, après 10 ans de recherche d'une solution pour l'église Saint-Jacques-le-Mineur, la municipalité du même nom s'en est portée acquéreur pour en faire un centre communautaire, héritant de l'opus 229 des Orgues Odilon Jacques. Comme le nouveau propriétaire n'avait pas besoin de l'orgue, qui nécessitait par ailleurs des soins et avait une faible valeur patrimoniale, l'instrument a été rétrocédé à un facteur d'orgues québécois qui en a récupéré les pièces pour restaurer d'autres orgues.

Finalement, si le nouveau propriétaire ne désire pas conserver l'instrument, la fabrique de paroisses doit lui trouver un nouveau propriétaire. Faute de quoi elle devra assumer son démontage et son entreposage jusqu'à ce qu'un nouvel avenir lui soit assuré. Une enquête auprès des facteurs d'orgues québécois permet d'estimer que 30 instruments ont été déménagés dans un nouveau lieu de culte au cours des 10 dernières années.

LES ARCHIVES RELIGIEUSES

À l'image des biens mobiliers et des œuvres d'art, les archives suivent la communauté dans la paroisse d'accueil. Lorsqu'une paroisse compte plusieurs églises, l'une peut devenir le secrétariat de la fabrique, alors qu'une autre abritera le centre d'archives. Les archives demeurent le plus souvent dans leur localité, là où ces documents prennent tout leur sens. Cependant, certains diocèses, comme celui de Québec, offrent de recueillir les archives excédentaires de leurs paroisses si ces dernières manquent d'espace ou de ressources locales pour en assurer la conservation et la gestion.

Selon Marie-Andrée Fortier, archiviste au monastère des Ursulines de Québec et membre du Comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), le plus grand problème concernant les archives est leur diffusion, notamment lorsqu'elles sont fusionnées dans un autre complexe, puisque les paroissiens ne savent pas toujours que leurs archives ont été transférées. Retracer les



documents est alors difficile, d'autant plus que peu de centres d'archives paroissiales sont informatisés. Comme piste de solution, considérant le nombre croissant de lieux de culte qui ferment, ne pourrait-on pas envisager de transformer un lieu excédentaire par territoire afin d'y abriter un centre d'archives religieuses régionales? En centralisant les ressources dans un lieu commun, on pourrait réaliser des économies d'échelle et faciliter l'accessibilité aux documents, témoins de l'évolution de nos vies et de notre société.

CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER

Mieux connaître le patrimoine religieux permet de mettre en place des stratégies qui assurent une meilleure évaluation de sa valeur et de son importance, et donc, de ce qu'il est important de conserver et de mettre en valeur pour une communauté. Quelques initiatives misant sur la connaissance facilitent le legs d'un héritage significatif aux générations futures.

Par exemple, à travers sa Société du patrimoine religieux, créée en 1995, le diocèse de Saint-Hyacinthe est l'un des rares, sinon le seul à avoir documenté l'ensemble de son patrimoine. Entre 1999 et 2006, il a réalisé un inventaire exhaustif dans toutes ses communautés religieuses et ses 107 lieux de culte. En plus d'être remis à chacun des lieux inventoriés, l'inventaire a été versé dans trois importants réseaux de diffusion patrimoniale (le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Réseau Info-Muse et le Répertoire du patrimoine culturel du Québec). En 2006, la Société a aussi mis en ligne un site Internet où est diffusée et valorisée la base de données, au gré d'expositions virtuelles, de projets pédagogiques et de jeux (www.prah.org/fr/history.html). Elle est maintenant appelée à jouer un rôle de conseillère auprès de l'évêque et



Dans le cas de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare, le diocèse de Montréal a supervisé le retrait des objets excédentaires.

Photo (avant) : Conseil du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec, 2003

Photo (pendant) : Guillaume St-Jean/CRC patrimoine urbain-UQAM



Pour protéger, il faut d'abord connaître. Bernard Bourbonnais photographie le carillon de l'église Saint-Timothée de Salaberry-de-Valleyfield, dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine mobilier religieux conservé in situ.

Photo : Sébastien Daviau © Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, 2011

des fabriques, notamment lorsqu'ils doivent gérer un lieu devenu excédentaire.

Il y a trois ans a été amorcé l'Inventaire du patrimoine mobilier religieux conservé in situ. Créé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), cet inventaire a été développé avec la Société des musées québécois en partenariat avec le CPRQ. Grâce au soutien financier du MCCCF, cette démarche permet non seulement d'accroître les connaissances sur les biens mobiliers d'intérêt, mais aussi d'en assurer la diffusion, les résultats de l'Inventaire étant accessibles en ligne dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Dès la première année, le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, très impliqué auprès de sa voisine, la fabrique Saint-Michel, s'est proposé comme « opérateur ». Dans le cadre de l'Inventaire, le Musée joue le rôle d'accompagnateur, notamment par ses activités visant à faire (re)découvrir le patrimoine local et par ses conseils aux citoyens en matière de conservation préventive. Mettant toujours de l'avant la pertinence

de conserver les biens dans leur lieu d'origine, il participe aussi à déterminer les témoins à sauver en priorité. Pour ce faire, rappelle Sébastien Daviau, responsable des collections au Musée, une vision concertée entre les fabriques et les diocèses, mais aussi avec les domaines universitaire et muséal, s'avère nécessaire.

Le suivi des transactions peut devenir un poids pour les communautés disposant de peu de ressources. Certaines autorités religieuses ont donc dégagé des effectifs pour mieux gérer la situation. Depuis près de 10 ans, le diocèse de Montréal a pris soin d'assurer la traçabilité et le suivi de l'histoire d'un objet par l'intermédiaire d'une base de données contenant en moyenne quatre photos, accompagnées de renseignements factuels. Il a d'ailleurs décidé que tout objet ayant une valeur patrimoniale ou historique doit demeurer, dans la mesure du possible, sur le territoire du diocèse ou au Québec.

La connaissance permet de mieux planifier les événements futurs et d'éviter que nous perdions des éléments importants de notre patrimoine. Cela est d'autant plus probant à notre époque, alors que les propriétaires religieux interpellent de plus en plus la société laïque pour qu'elle les soutienne dans le maintien de ces témoins historiques. Si nous sommes plus au fait des prochaines fermetures de lieux de culte et de la valeur de leur patrimoine, nous serons mieux à même d'accompagner les propriétaires dans leurs choix déchirants.

Marie-Claude Ravary est chargée de projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec.



Le 12 octobre 2011, la conférence régionale « Orgues et grandes orgues de la métropole » était consacrée à la préservation de ce patrimoine. Ici, Denis Juget explique le processus de restauration de l'orgue Rudolf von Beckerath de l'Oratoire Saint-Joseph aux participants.

Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec

LA SAGA DE L'ANGE-GARDIEN

Bien qu'une structure légale régie par la Loi sur les fabriques encadre le processus de délestage des biens religieux (chacune des transactions devant être accompagnée d'une résolution de fabrique et entérinée par l'évêque du diocèse), le cas du procès de la vente du trésor de L'Ange-Gardien, sur la Côte-de-Beaupré, a amené une prise de conscience des responsabilités de chacun pour la gestion du patrimoine mobilier religieux. Cette saga judiciaire, amorcée en janvier 1978 et s'étant étendue sur près de 12 ans, a commencé après qu'on eut découvert que l'ancien curé avait vendu des objets sacrés de la paroisse à un statuaire, qui les avait revendus à des collectionneurs et à des musées. Après plusieurs rebondissements, les acheteurs ont dû remettre les objets à la fabrique ou en rembourser la juste valeur marchande dans le cas où ils n'en étaient plus détenteurs.

Pour en savoir plus :

Benoit Pelletier, « The Case of the Treasures of L'Ange-Gardien : An Overview », *International Journal of Cultural Property*, 1993, p. 371-382.

Lise Buteau, « Les trésors de L'Ange-Gardien, une saga judiciaire de 12 ans », *Le patrimoine religieux de la Côte-de-Beaupré*, p. 30 à 35

(www.enaaffairesaveclacote.com/docspecifique/memoirepatrimoineireligieux.pdf).



Une église aux citoyens

Devant le sort incertain du patrimoine religieux, une préoccupation doit sous-tendre la réflexion : les actions envisagées doivent satisfaire les besoins réels de la communauté en protégeant ces biens identitaires. À La Durantaye, dans Bellechasse, la solution est née du consensus établi entre les acteurs sociaux et les résidants. Récit d'une démarche de conversion rassembleuse.

par Jean-Paul Lacroix

En 2005, la communauté de La Durantaye, dont je suis maire depuis 2009, a dû composer avec deux problèmes : la vétusté de sa salle municipale et les coûts de plus en plus élevés liés au maintien de son église. Le conseil municipal et l'Assemblée de la fabrique ont alors décidé d'unir leurs efforts pour examiner les possibilités de solutions. Dès le départ, ils ont cherché à mobiliser les Ladurantois autour de cette importante réflexion. Lors d'une assemblée publique à

laquelle je participais en tant que simple citoyen, nous avons parlé des difficultés rencontrées, de l'avenir et de certaines transformations d'églises réalisées ailleurs. Les résidants présents ont émis le souhait que cette option soit étudiée plus en profondeur. On sentait déjà, au sein de la population, le vif intérêt qui allait devenir une des clés du succès de cette entreprise. Un document de réflexion sur la transformation et l'adaptation de l'église Saint-Gabriel a été déposé au conseil municipal et à l'Assemblée de la fabrique. Ce qui y était suggéré ? Qu'on la transforme en partie en centre communautaire pour que l'on

L'église Saint-Gabriel de La Durantaye, construite en 1910-1911, d'après les plans de l'architecte David Ouellet.

Photo : Municipalité de La Durantaye

La Corporation communautaire ladurantoise s'occupe désormais de la gestion de la partie communautaire de l'édifice transformé.

Photo : Municipalité de La Durantaye

Intérieur de l'église à l'hiver 2009, quelques mois avant le début des travaux de transformation.

Photo : Municipalité de La Durantaye



puisse y tenir des activités sociales, récréatives et culturelles, tout en conservant une section à vocation religieuse, où l'on pourrait continuer à pratiquer le culte. Un comité de travail a été formé et mandaté pour voir à l'avancement du dossier. Il était composé de représentants du conseil municipal, de l'Assemblée de la fabrique, d'organismes du milieu, d'un agent culturel de la MRC et d'un agent de développement en milieu rural du CLD. Je m'y suis pour ma part impliqué en tant que délégué du Club de l'âge d'or et j'y ai joué un rôle de coordination pour la préparation de différents documents. Véritable pierre angulaire du projet, ce groupe a été essentiel à la réussite de la démarche.

PRÉPARER LE TERRAIN

Des représentants du comité ont visité plusieurs églises et chapelles transformées. Ils ont rencontré les responsables des dossiers de transformation, échangé avec eux sur les démarches à entreprendre, pris connaissance des embûches à éviter et posé toutes les questions utiles pour alimenter la réflexion.

Durant cette période, le comité de travail a complété et analysé le carnet de santé de

l'église. Une fois la qualité de sa structure confirmée, nous avons embauché une firme d'architectes pour donner forme au projet. La municipalité et le député provincial ont accepté de payer pour ces services. Afin de bien circonscrire les besoins que les nouvelles installations devaient satisfaire, nous avons consulté les présidents d'organismes susceptibles de les utiliser, puis transmis l'information à l'architecte.

Nous avons également cherché les programmes qui pourraient nous aider à financer le projet. Très tôt, nous avons rencontré des attachés politiques des gouvernements provincial et fédéral. Lorsque l'architecte nous a remis son plan de transformation et d'adaptation avec une estimation des coûts, nous sommes allés rencontrer les députés provincial et fédéral. Enthousiastes, ils ont souligné l'importance d'obtenir la participation du milieu dans notre campagne de financement.

Nous avons constamment tenu la population informée de notre démarche. Ce souci de transparence nous a permis de garder les gens mobilisés, de sorte que quelque 100 citoyens ont participé à la seconde rencontre publique. Ces derniers ont posé des questions, ont fait des suggestions et, fina-

Durant les travaux, les offices religieux étaient célébrés dans le gymnase de l'école de La Durantaye et plusieurs objets ont été entreposés dans le presbytère.

Photo : Jacinthe Pouliot

lement, ont donné leur assentiment pour la poursuite du projet. Certains ont même offert leur collaboration pour divers travaux bénévoles.

TROUVER DE L'ARGENT

Fort de cet appui, le comité s'est lancé dans la planification d'une campagne de financement. La réponse à certaines demandes de subventions tardant à arriver, nous avons toutefois dû revoir un peu l'échéancier. Comme nous voulions favoriser les partenariats, nous avons choisi une formule de coprésidence d'honneur pour notre campagne. La Caisse populaire des Seigneuries de Bellechasse, le conseil municipal et l'Assemblée de la fabrique ont accepté de jouer ce rôle et d'investir d'importantes sommes d'argent dans le projet. Côté ressources humaines, une équipe de solliciteurs bénévoles a été créée et formée pour répondre à toutes les questions perti-

nentes. Nous avons aussi embauché un directeur de campagne pour coordonner les activités. Il travaillait à temps partiel et la municipalité a assumé son salaire. Son action a été essentielle au bon déroulement de cette étape cruciale de notre démarche. Avec les organismes du milieu, nous avons planifié un calendrier d'activités de financement. Même la direction de l'école primaire a participé au projet. Des entreprises locales, sous-régionales et mêmes régionales ont été sollicitées. Plus, nous avons fait appel non seulement aux Ladurantois, mais également à leurs parents et amis de l'extérieur. Tous ont évidemment été conviés à s'impliquer en faisant du bénévolat. Enfin, nous avons prévu des mécanismes pour faciliter les dons et remercier les donateurs. Nous avons finalement lancé notre campagne le 4 mars 2008. L'objectif était d'amasser 265 000 \$ sur les 800 000 \$ nécessaires, le reste de l'argent devant provenir de programmes d'aide gouvernementale au maintien et au développement des infrastructures destinés aux communautés rurales. Pour obtenir ces sommes, nous avons non seulement rempli les demandes officielles, mais nous avons aussi fait des

démarches auprès des députés et des ministres concernés.

La réponse de la population de La Durantaye, qui ne compte que 720 âmes, a été exceptionnelle. Les commerces, les organismes, même les jeunes de notre école ont participé à cette collecte de fonds. Résultat : nous avons recueilli un total de 283 500 \$. À cette somme est venu s'ajouter un montant de 538 416 \$ octroyé par le gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. À noter que pour se conformer à certaines exigences gouvernementales, la municipalité a convenu avec l'Assemblée de la fabrique de devenir officiellement propriétaire de l'église Saint-Gabriel, tandis que la fabrique est désormais locataire d'une partie de l'édifice transformé.

RÉALISER LES TRAVAUX

Avec le financement, nous avons pu réaliser les plans et devis définitifs, embaucher un entrepreneur et entamer les travaux à l'automne 2009. Grâce à des équipes de bénévoles dynamiques, la célébration des offices religieux a été transférée dans le gymnase

de l'école pour la durée des travaux, et des corvées ont été organisées pour enlever les bancs d'église et faciliter leur vente. Les objets dont nous ne pouvions disposer ont été entreposés dans le presbytère jusqu'à la fin des travaux. Pendant ce temps, le comité s'est employé à planifier la suite des choses. Nous avons mis sur pied une nouvelle entité juridique, la Corporation communautaire ladurantoise, dont le rôle est d'assurer la gestion de la partie communautaire de l'édifice transformé. Quant à la fabrique, elle loue les espaces voués à la poursuite de la pratique religieuse. La municipalité voit au bon entretien et à la saine gestion de l'édifice.

Nous sommes très fiers de cette démarche de transformation et d'adaptation. La mobilisation, la générosité et la volonté d'innover ont permis à la communauté de La Durantaye de sauvegarder l'une de ses plus importantes richesses. Ce projet témoigne bien de sa vitalité et de sa volonté de s'adapter aux besoins changeants.

Jean-Paul Lacroix est maire de La Durantaye.

UN PROJET EXEMPLAIRE

Marie-Josée Deschênes, architecte spécialisée en patrimoine bâti

Ayant séjourné plusieurs étés chez ma tante à La Durantaye lorsque j'étais jeune, c'est la tête remplie de mes souvenirs d'enfance que j'ai visité l'église de la municipalité, convertie en 2009-2010 en centre communautaire par l'architecte Gilles Duchesneau. Mon attachement à ce milieu et mon expérience comme architecte spécialisée en patrimoine bâti m'ont permis de juger autant de la qualité du projet de conversion que de son impact sur « l'esprit des lieux ».

D'abord, l'impact visuel de l'église dans le village n'a pas été affecté. Même si l'édifice a été tout chamboulé du dedans, il en émane, du dehors, la même quiétude que dans mon enfance.

À l'intérieur, le grand volume de la nef a été conservé, donnant à la salle un caractère monumental dont bien peu de salles de réception peuvent s'enorgueillir. Afin de répondre à la nouvelle vocation, une cuisine, un vestiaire et des toilettes ont été aménagés à même la nef. Bien que ces interventions aient grandement transformé l'espace, l'implantation de ces commodités entre les deux rangées de colonnes soutenant la voûte et les murs extérieurs n'est pas sans rappeler les bas-côtés et les tribunes que l'on trouve dans d'autres lieux de culte. De plus, une attention a été portée aux finis des nouvelles cloisons afin qu'ils s'intègrent à l'architecture de la voûte en reprenant tantôt le cintre, tantôt les couleurs pastel, caractéristiques de l'église.

Ce projet exemplaire montre comment une église peut devenir un lieu de rassemblement au service de la collectivité; dans ce cas-ci, on a diversifié les occasions de s'y rencontrer. Autre point fort : les interventions architecturales sont discrètes et réversibles. Et bien que l'église ait radicalement changé, son « esprit » a été préservé.



Derrière la toile, le chœur a été conservé pour la pratique du culte.

Photo : Paul St-Arnaud



NOUS SOMMES NOMBREUX À CROIRE QUE LA SAUVEGARDE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC ENRICHISSENT NOTRE COLLECTIVITÉ.

Desjardins, fier partenaire du Conseil du patrimoine religieux du Québec.



desjardins.com

Coopérer pour créer l'avenir



Grandir ensemble

Banque Nationale est fière de faire équipe avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec afin d'avancer vers une plus grande richesse collective.



Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec



Visitez le site Internet du Conseil : www.patrimoine-religieux.qc.ca
Écrivez-nous à : conseil@patrimoine-religieux.qc.ca

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300, Montréal (Québec) H2X 1C3
Téléphone : 514 931-4701 ou 1 800-580-4701. Télécopieur : 514 931-4428

Cette brochure a été réalisée à partir du dossier publié dans le numéro 131 (hiver 2011-2012) du magazine *Continuité*, à l'intention du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

© Éditions Continuité, 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) Canada G1R 2G6
Tél. : 418 647-4525 Courriel : continuited@cmsq.qc.ca